

# COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

## SEANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 10 avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 31/03/2025
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 39
Nombre de procurations : 4
Votes pour : 43
Votes contre : 0
Abstentions : 0

**ETAIENT PRESENTS :** SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), ARNAUD François, MILHORAT Nathalie, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), TEXIER Lionel (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, ROUMAT Guy, SAHL Philippe (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, BUOSI Johnny (Saint-Ybars), BUFFA Marie (Villeneuve du Latou).

**ETAIENT ABSENTS :** PEREIRA-NANTERRE Jérôme (Les Bordes sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou).

**ETAIENT EXCUSES :** , VANDERSTRAETEN François (Artigat), LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine (Lézat sur Lèze), MARTINEZ Rolande (Le Mas d'Azil), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras) FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize).

**PROCURATIONS :** VANDERSTRAETEN François à SARDA Manuel, LABORDE Jean à COURNEIL Jean-Claude, SACILOTTO Claudine à LLUIS Claude, MARTINEZ Rolande à ROUMAT Guy.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** MILHORAT Laurent

**Délibération n° 2025-30 Mise en ligne à la date du retour du visa**

### **Objet : SIGNATURE CONVENTIONS TRAVAUX SOUS MANDAT ANNEE 2025**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Arize Lèze peut réaliser à la demande de chaque commune adhérente des travaux : d'entretien, d'aménagement et gros entretien, de débroussaillage, de fournitures de matériaux et granulats, travaux divers, création de passages busés sur de la voirie communale, des travaux de création et d'entretien sur la voirie rurale, des créations de voies nouvelles, la réalisation d'équipements nouveaux concernant la voirie pour l'année 2025.

Par la conclusion d'une convention de mandat, chaque commune confie à la Communauté de Communes l'exécution des travaux nécessaires.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer avec chaque commune adhérente une convention de mandat pour les travaux 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
MILHORAT Laurent

Le Président,  
COURNEIL Jean-Claude